



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DES FORÊTS

Vingt-septième session

Rome, 22-26 juillet 2024

Situation des forêts du monde 2024: innovations dans le secteur forestier pour un avenir plus durable

Résumé

L'édition 2024 de *La Situation des forêts du monde* fournit des éclairages sur l'état des forêts dans le monde, et s'appuie sur la *Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation*¹ pour étudier le pouvoir transformateur des innovations fondées sur des éléments probants dans le secteur forestier. Elle présente un panorama complet des évolutions, qui vont des nouvelles technologies aux politiques créatives et efficaces, en passant par les changements institutionnels et les nouveaux moyens d'apporter des financements aux petits agriculteurs, aux peuples autochtones, aux femmes, aux jeunes et aux communautés locales. Dix-huit études de cas dans différents pays du monde offrent un aperçu du large éventail des innovations technologiques, sociales, institutionnelles, financières et en matière de politiques publiques concernant le secteur forestier.

La publication présente les cinq mesures de soutien ci-après susceptibles d'encourager et de renforcer une innovation responsable et inclusive afin d'optimiser les solutions fondées sur les forêts face aux défis mondiaux: 1) sensibiliser; 2) renforcer les compétences, les capacités et les connaissances en matière d'innovation; 3) encourager les partenariats porteurs de transformation; 4) accroître les financements destinés à l'innovation et les rendre universellement accessibles; et 5) mettre en place un environnement politique et réglementaire incitatif.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- prendre note des principales conclusions du rapport sur *La Situation des forêts du monde 2024* et inviter les membres à tirer parti des innovations responsables et inclusives, à les promouvoir et à poursuivre leur développement, afin d'optimiser les solutions fondées sur les forêts face aux défis mondiaux;

¹ <https://www.fao.org/3/cc2273fr/cc2273fr.pdf>.

- b. recommander à la FAO de faciliter l'échange de connaissances et le dialogue sur les politiques avec les membres et les partenaires en ce qui concerne les moyens de renforcer et de mettre en œuvre les innovations du secteur forestier à l'appui de la conservation, de la restauration et de l'utilisation durable des forêts;
- c. recommander à la FAO de prêter son concours aux membres qui en feront la demande en vue d'accroître l'innovation dans le secteur forestier, compte tenu de l'intensification des facteurs de stress auxquels sont soumis les forêts, qui requiert de nouvelles méthodes de gestion forestière, de la transition vers la bioéconomie et des possibilités offertes par les produits forestiers non ligneux.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Amy Duchelle
Forestière principale
Courriel: Amy.Duchelle@fao.org
Copie à: COFO@fao.org

I. Introduction

1. Devant les menaces croissantes qui pèsent sur la planète, les forêts offrent des solutions aux défis mondiaux. Le rythme rapide des changements et l'urgence qu'il y a à s'attaquer aux défis mondiaux exigent des solutions inventives qui soient variées, souples et adaptables et puissent être vite transposées à plus grande échelle. Il est donc impératif de puiser dans la créativité humaine et de prendre appui sur l'innovation, y compris dans le secteur forestier.

2. L'édition 2024 de *La Situation des forêts du monde* fournit des éclairages sur l'état des forêts dans le monde, et s'appuie sur la *Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation*² pour étudier le rôle de l'innovation responsable et inclusive dans la promotion de la conservation, de la restauration et de l'utilisation durable des forêts dans le contexte de la transformation des systèmes agroalimentaires. Ses auteurs examinent l'importance de l'innovation au regard de la *Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031*³ et de la *Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture*⁴ en donnant un aperçu des innovations dans le secteur forestier.

II. *La Situation des forêts du monde 2024*: messages clés

3. Il est nécessaire d'innover davantage dans le secteur forestier, compte tenu de l'intensification des facteurs de stress auxquels sont soumises les forêts, qui requiert de nouvelles méthodes de gestion forestière, du passage à une bioéconomie et des possibilités que peuvent offrir les produits forestiers non ligneux.

4. Quatre facteurs font obstacle au renforcement de l'innovation dans le secteur forestier: 1) l'absence de culture de l'innovation; 2) le risque; 3) les limites potentielles associées à différentes formes de capital; et 4) des politiques et une réglementation peu favorables.

5. Cinq mesures de soutien aideront à intensifier une innovation responsable et inclusive – et essentielle – dans le secteur forestier: 1) sensibiliser; 2) renforcer les compétences, les capacités et les connaissances en matière d'innovation; 3) encourager les partenariats porteurs de transformation; 4) accroître les financements destinés à l'innovation et les rendre universellement accessibles; et 5) mettre en place un environnement politique et réglementaire incitatif.

6. Les mesures spécifiques que les pouvoirs publics et les organisations internationales pourraient prendre à l'appui des cinq mesures de soutien comprennent les suivantes:

- a. mettre au point des approches – et montrer comment les utiliser – pour accroître la capacité d'innovation des organisations et sous-tendre une culture qui favorise l'innovation responsable et inclusive;
- b. mettre en place des incitations pour amener l'ensemble des acteurs du secteur forestier à participer aux activités collaboratives visant à trouver des solutions innovantes aux défis communs;
- c. appuyer des plateformes d'apprentissage entre pairs et des programmes de terrain intégrés aux fins de la vulgarisation des bonnes pratiques en matière d'innovation et de l'expérimentation de techniques et de méthodes innovantes;
- d. optimiser l'utilisation des forums régionaux et mondiaux existants, tels que les commissions régionales des forêts et les plateformes multipartites, pour définir les besoins et les moyens en matière d'intensification et de reproduction à plus grande échelle de l'innovation responsable et inclusive dans le secteur forestier;
- e. proposer des conseils sur les meilleures pratiques relatives aux cadres politiques, réglementaires et juridiques pour optimiser l'environnement favorable aux écosystèmes

² <https://www.fao.org/3/cc2273fr/cc2273fr.pdf>.

³ <https://www.fao.org/3/cc2274fr/cc2274fr.pdf>

⁴ <https://doi.org/10.4060/ca7722fr>.

d'innovation, maximiser les résultats positifs escomptés, limiter le plus possible les arbitrages à opérer et mettre en place des mesures de protection face aux risques majeurs.

III. Le changement climatique et la demande croissante de produits forestiers sont à l'origine du besoin d'innovation dans le secteur des forêts

7. Les données récentes indiquent une forte réduction de la déforestation dans certains pays. On estime, par exemple, que la déforestation a reculé de 8,4 pour cent en Indonésie en 2021-2022 et de 50 pour cent dans la région de l'Amazonie légale du Brésil en 2023. Le rythme de la perte brute de superficie des mangroves dans le monde a diminué de 23 pour cent entre 2000-2010 et 2010-2020.

8. Le changement climatique est en train de rendre les forêts plus vulnérables face à des facteurs de stress abiotiques et biotiques tels que les incendies de forêt et les organismes nuisibles. L'intensité et la fréquence des incendies de forêt augmentent actuellement. Les feux ont émis environ 6 687 mégatonnes de dioxyde de carbone dans le monde en 2023, soit plus du double des émissions totales provenant du brûlage de combustibles fossiles dans l'Union européenne cette même année. Aux États-Unis d'Amérique, 25 millions d'hectares de terres forestières devraient, d'après les projections, subir des pertes supérieures à 20 pour cent de la surface terrière des arbres hôtes à cause des insectes et des maladies d'ici à 2027.

9. La production mondiale de bois atteint un niveau record de 4 milliards de mètres cubes (m³) environ par an. D'après les estimations, 2,04 milliards de m³ de bois rond ont été prélevés en 2022, soit un volume analogue à celui de 2021. Environ 1,97 milliard de m³ ont été abattus en 2022 pour produire des combustibles ligneux, soit tout juste moins de la moitié (49,4 pour cent) du volume total de bois récolté; en Afrique, cette proportion a été bien supérieure, à savoir 90 pour cent.

10. Près de 6 milliards de personnes utilisent des produits forestiers non ligneux (PFNL), dont 2,77 milliards d'utilisateurs ruraux dans les pays du Sud. On dispose désormais de données sur le commerce international de pignons de pin et de champignons et truffes des bois: ensemble, les exportations mondiales de ces produits s'élevaient à 1,8 milliard de dollars en 2022.

11. Les projections indiquent une forte augmentation de la demande de bois d'ici à 2050, dans une proportion qui reste toutefois à déterminer. Entre 2020 et 2050, la demande mondiale de bois rond pourrait augmenter de pas moins de 49 pour cent sous l'effet principalement de la demande de bois rond industriel, même si de nombreuses incertitudes entourent cette projection. L'efficacité de l'utilisation du bois a progressé de 15 pour cent entre 1961 et 2022.

12. Devant l'évolution rapide des conditions environnementales et les sollicitations croissantes auxquelles les forêts sont soumises, il est nécessaire d'innover davantage dans le secteur forestier. Trois impératifs guideront cette innovation. Premièrement, le changement climatique aggrave les facteurs de stress tels que les incendies de forêt et les organismes nuisibles, et les tensions entre, d'une part, les répercussions de ces facteurs et, d'autre part, la probable augmentation future de la demande de bois appellent à repenser la gestion des forêts et des terres et la sylviculture. Deuxièmement, le passage à une bioéconomie zéro carbone dans laquelle le bois sera un intrant majeur nécessitera des innovations en aval pour diversifier les produits et les utilisations et gagner en efficacité. Troisièmement, les possibilités offertes par le regain d'attention dont bénéficie le large éventail de PFNL dans le contexte de la bioéconomie donneront naissance à des innovations visant à créer des chaînes de valeur et à améliorer celles en place et à fournir potentiellement des moyens d'existence à des milliards de petits exploitants. Devant la diversité et l'augmentation des sollicitations, il faudra trouver de nouvelles méthodes afin de gérer les arbitrages entre le bois, les PFNL et les services écosystémiques tout en maximisant les synergies entre les avantages procurés sur le plan du développement, de la biodiversité et du climat.

IV. L'innovation est nécessaire pour intensifier la conservation, la restauration et l'utilisation durable des forêts, en tant que solutions face aux défis mondiaux

13. L'innovation est un facteur majeur de progrès au regard des objectifs de développement durable (ODD) et des objectifs mondiaux relatifs aux forêts définis dans le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts. C'est également un important moyen d'accélérer la concrétisation des trois objectifs mondiaux des membres de la FAO⁵ et de renforcer le potentiel que présentent les forêts et les arbres face aux défis mondiaux. De nombreuses innovations engendrent déjà de profondes évolutions dans le secteur forestier.

14. Cinq types d'innovation renforcent le potentiel offert par les forêts et les arbres face aux défis mondiaux: 1) les innovations technologiques, qui se répartissent en trois sous-types, à savoir les innovations numériques, les innovations de produit et de processus, et les innovations biotechnologiques – l'accès libre aux données de télédétection et l'utilisation facilitée de l'informatique en nuage, par exemple, ouvrent la voie à des méthodes numériques qui génèrent des données de qualité sur les forêts et améliorent la gestion de ces dernières.; 2) les innovations sociales, 3) les innovations en matière de politiques publiques, et 4) les innovations institutionnelles (traitées ensemble dans la publication) – qui peuvent prendre diverses formes: nouvelles initiatives visant à associer davantage les femmes, les jeunes et les peuples autochtones à l'élaboration de solutions dirigées localement; promotion de partenariats multipartites et d'approches intersectorielles dans le cadre des politiques et de la planification relatives à l'utilisation des terres; et soutien aux coopératives pour renforcer le pouvoir de négociation des petits exploitants; et 5) les innovations financières – notamment celles introduites dans les domaines du financement public et privé pour augmenter la valeur des forêts sur pied, encourager les initiatives de restauration et faciliter l'accès des petits exploitants à l'emprunt afin de leur permettre de produire de manière écologiquement viable. La combinaison de ces types d'innovation peut libérer un grand potentiel de changement.

15. Quatre facteurs font obstacle au renforcement de l'innovation: 1) l'absence de culture de l'innovation; 2) le risque; 3) les limites potentielles associées à différentes formes de capital; et 4) des politiques et une réglementation peu favorables. Une culture organisationnelle qui prend acte et se saisit du potentiel de transformation que représente l'innovation peut aider à limiter les risques liés à cette dernière et donner les moyens aux parties prenantes de relever les défis présents et à venir.

16. L'innovation pouvant engendrer des gagnants et des perdants, des approches inclusives, tenant compte de la problématique femmes-hommes, sont nécessaires pour éviter de nuire et pour garantir une répartition juste des avantages entre les hommes, les femmes et les jeunes de tous les groupes socioéconomiques et ethniques. Dans le cadre des initiatives visant à promouvoir l'innovation, il faut prendre en considération la situation, les points de vue, les connaissances, les besoins et les droits de toutes les parties prenantes à l'échelle locale, y compris ceux des peuples autochtones, des petits exploitants et des communautés rurales.

V. Dix-huit études de cas présentées dans *La Situation des forêts du monde 2024* illustrent les différentes voies par lesquelles l'innovation du secteur forestier peut amorcer un changement positif

17. La présentation d'études de cas est un bon moyen d'exposer les possibilités offertes par l'innovation du secteur forestier. Les exemples évoqués dans l'édition 2024 de *La Situation des forêts du monde* mettent en avant des processus, des outils et des technologies d'avant-garde utilisés dans différentes régions et à différentes échelles, et apportent des données factuelles, des connaissances ainsi que des enseignements qui pourront être mis à profit dans divers contextes dans le monde entier.

⁵ Ces objectifs sont les suivants: 1) éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition; 2) éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous; 3) gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles.

Les études de cas sont réparties en trois catégories, correspondant aux innovations en matière de conservation, de restauration et d'utilisation durable des forêts.

18. Des innovations contribuent aux **efforts déployés pour mettre un terme à la déforestation et préserver les forêts**. On peut citer à cet égard le modèle qui favorise une gouvernance multipartite pour développer l'aménagement durable et intégré des paysages au Kenya et au Nigéria; l'utilisation de nouvelles données sur le rôle des forêts dans la productivité agricole pour financer la conservation des forêts au Brésil; l'exploitation des possibilités offertes par les partenariats et l'innovation technologique pour réduire la perte de superficie forestière liée aux produits de base au Ghana; l'introduction de nouveaux outils et de nouvelles techniques dans la gestion communautaire des forêts en Colombie; et l'association de la science, de la technologie et des connaissances traditionnelles pour appuyer le rôle de gardiens des forêts assuré par les peuples autochtones et permettre une gestion intégrée et dirigée localement des incendies.

19. Par exemple, au Brésil, les innovations numériques contribuent à faire progresser la compréhension des avantages procurés par les forêts (au-delà du stockage et de la séquestration du carbone) en faisant office de tampons en cas de conditions météorologiques extrêmes. On peut citer les produits MODIS⁶ tels que celui relatif à la température de surface et à l'évapotranspiration, les données mensuelles de TerraClimate sur le bilan hydrique de la surface émergée mondiale, et les données de MapBiomas sur l'utilisation des terres et le couvert végétal. Les outils comme le moteur de recherche Google Earth et les nouveaux packages R facilitent le traitement et l'analyse des volumes considérables de données nécessaires pour ces observations. Cette meilleure compréhension contribue à son tour à la conception de paysages dans la région brésilienne Amazonie-Cerrado, de sorte à maximiser la résilience face au changement climatique et la productivité agricole, tout en offrant des possibilités d'inciter les producteurs ruraux à protéger les forêts sur leurs terres.

20. Des approches innovantes **favorisent la restauration des terres dégradées et développent l'agroforesterie**. Les exemples comprennent l'élaboration d'une nouvelle politique nationale pour appuyer plus efficacement l'agroforesterie en Inde; l'intégration des objectifs socioéconomiques et des besoins nutritionnels des communautés locales dans les mesures de restauration visant à lutter contre la désertification dans le cadre de l'initiative Grande muraille verte du Sahara et du Sahel; l'utilisation de technologies géospatiales et d'autres technologies numériques pour rassembler et diffuser les bonnes pratiques et suivre l'avancement de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes; le renforcement de la résilience des jardins de taro inondés traditionnels à Vanuatu par l'intégration de nouvelles technologies, pratiques et variétés végétales; l'amélioration de la gouvernance locale des ressources forestières au profit de l'agriculture et de la restauration des forêts au Maroc et en Tunisie; et un projet à long terme visant à lier l'agroforesterie au marché des droits d'émission de carbone au Mozambique.

21. À titre d'exemple, la politique nationale d'agroforesterie mise en place en Inde en 2014, qui a été la première politique nationale de ce type au monde, prévoit de nombreuses incitations monétaires et non monétaires visant à promouvoir l'agroforesterie. D'après l'estimation la plus récente, l'agroforesterie est maintenant pratiquée sur plus de 28,4 millions d'hectares en Inde, et 65 pour cent du bois d'œuvre du pays et près de la moitié de son combustible ligneux proviennent d'arbres qui poussent sur des exploitations agricoles; cependant, ces proportions pourraient être considérablement augmentées. L'appui politique fort apporté à l'agroforesterie est à l'origine d'un investissement dans les technologies d'appui à la pratique de l'agroforesterie: des applications mobiles, par exemple, viennent combler des lacunes dans les services de vulgarisation, et permettent aux agriculteurs de tirer parti des technologies et d'adapter les techniques d'agroforesterie à leur situation particulière. D'autres pays ont maintenant adopté des politiques en matière d'agroforesterie, qui constituent un moyen essentiel pour créer des environnements propices à la généralisation de cette pratique bénéfique d'utilisation des terres.

22. Des innovations contribuent à l'**utilisation durable des forêts et à la création de chaînes de valeur respectueuses de l'environnement**. On peut mentionner la fourniture de microfinancements sans garantie aux petites entreprises forestières grâce à la puissance des organisations collectives au

⁶ MODIS est un détecteur par satellite utilisé pour réaliser des mesures relatives à la Terre et au climat.

Viet Nam; l'utilisation de nouveaux outils et méthodes de diagnostic pour favoriser des processus de réforme juridique en matière de gestion durable de la vie sauvage dans 13 pays africains; le recours aux technologies numériques pour renforcer l'efficacité du traçage du bois d'œuvre et promouvoir des chaînes d'approvisionnement durables au Guatemala; l'amélioration de la connectivité des chaînes d'approvisionnement en bois d'œuvre pour réduire les déchets et accroître la viabilité de la gestion durable des forêts au Brésil, au Guyana, au Panama et au Pérou; la mise en œuvre de nouvelles technologies de transformation du bois en Slovénie et aux États-Unis d'Amérique pour promouvoir une bioéconomie et renforcer la résilience sismique; et les activités menées dans le cadre des écoles pratiques d'agriculture pour permettre une innovation impulsée par les agriculteurs en faveur de la production forestière et agricole durable.

23. Par exemple, la Plateforme juridique, mise en place en 2021 dans le cadre du Programme de gestion durable de la faune sauvage de la FAO, rassemble les profils juridiques des pays élaborés par des spécialistes nationaux à l'aide d'outils de diagnostic mis au point par l'Organisation. Les profils, qui sont revus et validés par les pouvoirs publics, sont conçus pour améliorer la compréhension des forces et des faiblesses des cadres juridiques réglementaires existants en matière de gestion durable de la vie sauvage. À ce jour, la Plateforme compte 13 pays africains, mais le nombre de pays participants devrait s'accroître. En permettant aux parties prenantes de mieux comprendre les lois et règlements écrits et coutumiers, et en leur fournissant des connaissances fondées sur des éléments scientifiques issues du Programme de gestion durable de la faune sauvage et d'autres initiatives, la Plateforme juridique contribue à favoriser des processus de réforme juridique à l'appui de la gestion durable de la vie sauvage. La démarche multisectorielle favorise également une approche «Une seule santé» dans le développement du droit, par l'examen de la cohérence et des interactions des législations entre les secteurs à l'interface entre la vie sauvage, l'homme, les animaux d'élevage et les écosystèmes.

VI. Voie à suivre: Il faut transposer l'innovation à plus grande échelle de manière responsable pour maximiser les contributions du secteur forestier à la transformation des systèmes agroalimentaires et à la résolution des autres défis mondiaux

24. *La Situation des forêts du monde 2024* présente cinq mesures de soutien susceptibles d'encourager une innovation responsable et inclusive afin d'optimiser les solutions fondées sur les forêts face aux défis mondiaux. Pour chacune de ces mesures, des actions spécifiques sont proposées.

Mesure de soutien 1: Sensibiliser à l'importance de l'innovation et instaurer une culture qui favorise cette dernière afin d'amorcer des changements positifs

25. Mesures spécifiques pouvant être prises par les pouvoirs publics et les organisations internationales:

- a. mettre au point des approches – et montrer comment les utiliser – pour accroître la capacité d'innovation des organisations et sous-tendre une culture qui favorise l'innovation responsable et inclusive; (exemples illustrant la puissance et la portée des innovations collaboratives et le rôle qu'une culture de l'innovation peut jouer en appuyant la conservation, la restauration et l'utilisation durable des forêts et la réalisation des ODD, par exemple);
- b. fournir des outils aux organisations pour leur permettre d'évaluer et d'améliorer en continu leur culture de l'innovation et leur utilisation des résultats de cette dernière, notamment dans le cadre de la gestion des données et des informations, pour favoriser une prise de décision inclusive et fondée sur des données probantes;
- c. réaliser des bilans réguliers des activités innovantes dans le secteur forestier, afin de recenser les possibilités d'innovation et les défis liés à celle-ci;
- d. mettre en place des incitations pour amener l'ensemble des acteurs du secteur forestier à participer aux activités collaboratives visant à trouver des solutions innovantes aux défis communs.

Mesure de soutien 2: Renforcer les compétences, les capacités et les connaissances pour donner aux acteurs du secteur forestier les moyens de gérer la création et l'utilisation des innovations

26. Mesures spécifiques pouvant être prises par les pouvoirs publics et les organisations internationales:

- a. réunir et organiser des informations et des ressources sur les programmes d'enseignement, les réseaux d'éducateurs, les partenariats et les communautés de pratique dans le large domaine de l'innovation du secteur forestier;
- b. réaliser des évaluations des besoins pour déterminer les capacités et compétences en matière d'innovation qui manquent dans le secteur forestier et les intégrer en priorité dans les programmes d'enseignement;
- c. élaborer des guides pour renforcer les compétences, les connaissances et les capacités en matière d'innovation dans le secteur forestier;
- d. appuyer des plateformes d'apprentissage entre pairs et des programmes de terrain intégrés aux fins de la vulgarisation des bonnes pratiques en matière d'innovation et de l'expérimentation de techniques et de méthodes innovantes;
- e. contribuer à des améliorations des connaissances techniques et des connaissances en matière d'innovation dans les services de vulgarisation liés aux forêts, et encourager les communautés à élaborer des solutions innovantes à l'aide de modalités telles que les écoles pratiques d'agriculture et d'autres institutions de formation professionnelle;
- f. aider la recherche-développement à accroître la base de données factuelles sur tous les types d'innovation pour permettre des progrès en matière de conservation, de restauration et d'utilisation durable des forêts; les connaissances ainsi réunies pourraient être intégrées dans l'enseignement et la formation liés au secteur forestier, notamment dans les établissements d'enseignement supérieur et de formation professionnelle, afin de favoriser une compréhension plus large de l'innovation du secteur forestier.

27. Mesures spécifiques pouvant être prises par les instituts d'enseignement et de recherche:

- a. intégrer l'innovation dans les programmes et les matériels pédagogiques de l'enseignement forestier (en faisant de la responsabilité et de l'inclusivité des axes fondamentaux);
- b. faciliter la recherche intégrée d'innovations, en s'appuyant sur des connaissances scientifiques et traditionnelles;
- c. renforcer la recherche sur les différents types d'innovation (et les combinaisons d'innovations), en mettant l'accent sur la collaboration pour qu'elle soit axée sur la demande, appropriée au contexte et en mesure de proposer des outils pratiques.

Mesure de soutien 3: Encourager des partenariats porteurs de transformation pour limiter les risques liés à l'innovation du secteur forestier, offrir des possibilités de transferts de connaissances et de technologies, et mettre en place des mesures de protection appropriées aux fins d'une innovation responsable et inclusive

28. Mesures spécifiques pouvant être prises par les pouvoirs publics et les organisations internationales:

- a. évaluer les plateformes existantes d'échange de connaissances dans le domaine des sciences, des politiques et des pratiques, pour faire en sorte que les savoirs qui en résultent soient accessibles à tous;
- b. optimiser l'utilisation des forums régionaux et mondiaux existants, tels que les commissions régionales des forêts et les plateformes multipartites, pour définir les besoins et les moyens en matière d'intensification et de reproduction à plus grande échelle de l'innovation responsable et inclusive dans le secteur forestier;

Mesure de soutien 4: Accroître les ressources financières et les rendre universellement accessibles pour encourager un éventail d'innovations du secteur forestier

29. Mesures spécifiques pouvant être prises par les pouvoirs publics et les organisations internationales:

- a. aider les pays à accéder à des financements pour des innovations qui contribuent directement à la conservation, à la restauration et à l'utilisation durable des forêts;
- b. encourager financièrement la mise au point d'innovations qui procurent des biens publics et profitent en particulier aux peuples autochtones, aux femmes, aux jeunes et aux petits exploitants;
- c. réduire les risques associés à l'innovation en encourageant les organisations et les universités à travailler ensemble au sein d'équipes par le financement partiel de processus de recherche-développement collaboratifs.

Mesure de soutien 5: Mettre en place un environnement politique qui encourage l'innovation du secteur forestier afin de maximiser les résultats positifs de l'innovation, notamment en ce qui concerne la répartition des avantages

30. Mesures spécifiques pouvant être prises par les pouvoirs publics et les organisations internationales:

- a. proposer des conseils sur les meilleures pratiques relatives aux cadres politiques, réglementaires et juridiques pour optimiser l'environnement favorable aux écosystèmes d'innovation, maximiser les résultats positifs escomptés, limiter le plus possible les arbitrages à opérer et mettre en place des mesures de protection face aux risques majeurs;
- b. adopter des pratiques optimales, fondées sur des données probantes et appropriées sur le plan socioculturel en matière de politiques et de réglementation, qui appuient la mise au point d'innovations adaptables et inclusives dans le secteur forestier tout en veillant à avoir en place des mesures de protection pour réduire le plus possible les disparités potentielles et les risques de répartition inéquitable des avantages de l'innovation.